

From: YAOUNDE
Sent: Friday 13 May 2016 12:44
To: Seynave Fabienne - Belgium - Yaounde; Heeman Hans - Belgium - Yaounde
Subject: [N4P] YAO-N-C1.1-épilogue annoncé du dossier Jan Joris Capelle
Attachments: scan

Clearance: N5 INTERN GEBRUIK - USAGE INTERNE
Reaction: For information
Subm. Nr: 2016/0331

USAGE INTERNE - N5 - INTERN GEBRUIK

From: YAOUNDE
Sent: Friday 13 May 2016 11:43
To: BRUSSELS - C1.1
Subject: [N4P] YAO-N-C1.1-épilogue annoncé du dossier Jan Joris Capelle

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - N4 - PERSOONSGEGEVENS (LOI/WET 8.12.1992)

Ambabel Yaoundé à Belext Bru
C1.1
Ref. mm 2016/0325

Comme je le craignais et malgré de nombreuses interventions d'amis, d'avocats (j'ai avec la Consul longuement reçu son avocat Me Kemende Henry Gamsey) et de la Commission Indépendante Contre la Corruption et la Discrimination (voir pièce jointe) et une ultime démarche de ma part jusqu'à hier dans la soirée auprès des autorités des renseignements et de la sûreté, je viens d'être averti que la Police des Frontières a reçu l'ordre de « rapatrier » M. Jan Capelle (dès que le Ministère des Finances donnera son feu vert pour l'achat d'un billet d'avion, donc vraisemblablement dès ce soir).

Lors de mes derniers contacts, notamment avec le Directeur général des Renseignements extérieurs, je n'ai ressenti aucune animosité envers M. Capelle qui a fait du beau travail d'expert en alimentation organique, mais qui s'est trop souvent trouvé en tant qu'activiste à des endroits réputés dangereux dans un pays complexe comme le Cameroun avec plus de 300 tribus différentes.

Meerschman

NB : Si la lettre de la Commission contre la Corruption et la Discrimination - qui a été très largement diffusée - parle de deux semaines de détention, c'est bien de deux jours qu'il s'agit.